

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 novembre 2016**CP2016_11_43
id. 2962

L'an deux mille seize le trente novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONTRACTUALISATION N°2 ENTRE LA COMMUNE DE
MIRAMONT-DE-QUERCY ET LE DÉPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale avait adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

En 2016, lors de la 1ère réunion en date du 16 mars, l'Assemblée départementale a approuvé les nouvelles politiques d'aide aux communes qui sont entrées en vigueur le 15 avril 2016.

Dans ce cadre, les investissements communaux ~~concernés par un contrat~~ d'équipement sont inclus dans un contrat d'une durée de trois à cinq ans, dont le principal effet repose sur les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de MIRAMONT-DE-QUERCY sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **417 086 € HT** et composé des opérations suivantes :

• parking minute, espace de propreté, mobilier urbain, espaces piétonniers et trottoirs en centre-bourg	151 491,00 €
• traitement de l'esplanade de la mairie et de la salle des fêtes et traitement paysager du centre-bourg.....	143 743,00 €
• réhabilitation des sanitaires publics, du SAS d'entrée de la salle des fêtes et accès aux personnes handicapées aux bâtiments communaux.....	121 852,00 €

Coût HT : 417 086,00 €

En application des règles de contractualisation, Monsieur le Président propose d'attribuer à la commune de **MIRAMONT-DE-QUERCY**, une subvention globale de **139 634 €**, se répartissant comme suit :

• parking minute, espace de propreté, mobilier urbain, espaces piétonniers et trottoirs en centre-bourg	47 265,00 €
• traitement de l'esplanade de la mairie et de la salle des fêtes et traitement paysager du centre-bourg.....	44 847,00 €
• réhabilitation des sanitaires publics, du SAS d'entrée de la salle des fêtes et accès aux personnes handicapées aux bâtiments communaux.....	47 522,00 €

139 634,00 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **33,48 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **46 544 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **46 545 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de **46 545 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Ces subventions, détaillées en annexe, seront prélevées sur l'article du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N°1 à 2 - BCTR	204 142	74	47 522 €
N° 3 à 6 - VIAM	204 142	74	92 112 €
TOTAL			139 634 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Miramont-de-Quercy pour la réalisation d'un programme estimé à 417 086 € HT, détaillé ci-dessus ;
- Accorde à cet effet, à la commune de Miramont-de-Quercy, une subvention globalisée de 139 634 € détaillée en annexe et payable en trois annuités selon les modalités susvisées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la présente délibération ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N°1 à 2 - BCTR	204 142	74	47 522 €
N° 3 à 6 - VIAM	204 142	74	92 112 €
TOTAL			139 634 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC